

**COMPTE RENDU**

**Séance du 17 mai 2021**

Le 17 mai 2021, le conseil municipal de LE TABLIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Bernadette BARRÉ-IDIER, maire.

**Présents** : AUDOUIN Danielle, BARRÉ-IDIER Bernadette, DALBERA Renaud, DOUSSAIN Christian, FRANCHETEAU Virginie, HENRY Isabelle, HUNault Frédéric, JACQUET Hubert, PILLENIERE Annabelle, RAINEAU Erick, TROQUIER Hervé, TROQUIER Nathalie

**Absents excusés** : GISCARD Christophe, GUERLAIS Élodie, LEGRAND DE COSTER Vanessa

**Secrétaire de séance** : TROQUIER Nathalie

Le quorum est atteint.

**Approbation du procès verbal en date du 19 avril 2021**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 19 avril 2021 mais en supprimant la mention « vote à bulletin secret » relative à la délibération 2021-04-17 puisque des élus étaient en visio-conférence.

**LA ROCHE-SUR-YON : demande de participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques, année scolaire 2020/2021**

**2021-05-22**

Monsieur Jacquet Hubert donne lecture au conseil municipal du courrier reçu en mairie le 19 mars 2021. Celui-ci fixe le montant de la participation financière aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la ville de la Roche-sur-Yon pour l'année scolaire 2020-2021.

Après examen du montant de la participation demandée qui s'élève à 227.24€ par élève et concerne deux enfants domiciliés au Tablier, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la participation de 227.24€ par enfant domicilié au Tablier aux frais de fonctionnement des écoles publiques de la ville de la Roche-sur-Yon pour l'année scolaire 2020-2021.

**ROSNAY : demande de participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique, année scolaire 2020/2021**

**2021-05-23**

Monsieur Jacquet Hubert donne lecture au conseil municipal du courrier reçu en mairie le 15 avril 2021. Celui-ci fixe le montant de la participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de Rosnay pour l'année scolaire 2020-2021.

Après examen du montant de la participation demandée qui s'élève à 528€ par élève et concerne trois enfants domiciliés au Tablier, le conseil municipal à l'unanimité :

- Emet un avis favorable à la participation de 528€ par enfant domicilié au Tablier aux frais de fonctionnement de l'école publique de la commune de Rosnay pour l'année scolaire 2019-2020

**SMACL ASSURANCES : renouvellement des contrats d'assurances de la commune**

**2021-05-24**

Madame la Maire informe le conseil municipal que les contrats d'assurances communaux arrivent à terme au 31/12/2021. Dans le cadre du renouvellement des contrats d'assurances, le représentant de la SMACL Assurances a rencontré Madame la Maire et les adjoints afin d'établir une nouvelle proposition.

Après examen des montants de cotisations proposées par SMACL Assurances et après avoir choisi la souscription avec ou sans franchise, le conseil municipal à l'unanimité :

-décide de souscrire à la nouvelle proposition d'assurance sans franchise hors options, pour un montant global annuel de 3 988.21€TTC auprès de SMACL Assurances pour une durée de 6 ans. Comprenant les responsabilités de la commune, les dommages aux biens, l'assurance véhicules, la protection juridique et la protection fonctionnelle.

-autorise Madame la Maire à signer toutes pièces relatives à ces contrats.

**Enquête publique : vente d'une portion d'un chemin rural au lieudit « Le Fief »**

**2021-05-25**

Monsieur Doussain Christian présente au conseil municipal la promesse d'achat de Madame LAMBERT Laurence, domiciliée 43 le Fief, Le Tablier, en date du 3 mai 2021.

Cette dernière souhaite acquérir une partie du chemin rural attenant à ses parcelles ZD63, ZD105 et ZD64 situées au village du Fief, d'une contenance d'environ 150m<sup>2</sup>, au prix de 0.50€/m<sup>2</sup>, frais de géomètre et de notaire à sa charge.

Monsieur Doussain Christian et Monsieur Raineau Erick a rencontré Madame LAMBERT Laurence le 29 avril 2021 afin de définir les limites de la parcelle comme indiquées sur le plan.

Monsieur Doussain Christian présente au conseil le procès-verbal de l'enquête publique qui s'est tenu du 3 mai au 14 mai 2021 inclus. Aucune déclaration n'y figure, le commissaire enquêteur, Monsieur Poiron Guy, a donc émis un avis favorable à ce projet de vente.

Après examen des différentes pièces et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- décide de vendre, conformément au plan présenté, à Madame LAMBERT Laurence, domiciliée 43 le Fief, Le Tablier, une partie du chemin rural en l'état, attenant à ses parcelles ZD63, ZD105 et ZD64 situées au village du Fief, d'une contenance d'environ 150m<sup>2</sup>, au prix de 0.50€/m<sup>2</sup>, frais de géomètre et de notaire à la charge de l'acquéreur,
- autorise Madame la Maire à signer tout acte notarié ou administratif relatif à cette vente.

## Divers

\*Bibliothèque : Madame Page Isabelle, responsable de la bibliothèque a repris contact avec la compagnie qui devait faire son spectacle en avril. Un supplément de 92€ est à prévoir car le déplacement de la compagnie se fait uniquement pour la bibliothèque du Tablier. Néanmoins, le Département subventionne à hauteur de 40% le coût du spectacle. Après discussion, le conseil municipal donne un avis favorable à l'organisation de ce spectacle prévu le mercredi 23 juin 21.

\*Visite d'Oryon : Madame la maire présente le nouveau projet d'implantation des maisons. Après discussion, le conseil municipal donne un accord de principe.

\*Énergies renouvelables : suite à la conférence des maires du mois de mars, Madame la maire présente la stratégie du PCAET Communautaire (Plan Climat-Air-Énergie territorial). Les collectivités, les particuliers et les entreprises doivent prévoir de diminuer leurs consommations d'énergie. En parallèle, le territoire de l'Agglomération doit prendre une orientation sur la production d'énergies renouvelables. La Roche-sur-Yon Agglomération a signé un marché « d'accompagnement à la solarisation du patrimoine des communes » avec l'entreprise SOGSOLAR. Madame la maire présente le devis de l'entreprise SOGSOLAR d'un montant de 300€TTC relatif à l'analyse de gisement solaire photovoltaïque sur 4 sites de la commune. Après discussion, le conseil municipal autorise Madame la maire à signer le devis.

## Église : traitement curatif des bois contre les insectes à larves xylophages

2021-05-26

Monsieur Doussain explique que dans le cadre du plan patrimoine adopté en 2018 par le Département de la Vendée une ingénierie à la fois technique, administrative et financière peut être apportée aux communes. La commune a sollicité le Département pour un accompagnement technique. Un bilan a été remis par le Département ciblant les travaux d'urgence à effectuer. Interventions rapides à prévoir pour stopper la contamination par les insectes xylophages. Interventions à prévoir pour solutionner les infiltrations d'eau. Monsieur Doussain présente un devis de la société SAPA Protection de l'habitat concernant le traitement curatif des bois contre les insectes. Ce traitement concerne les bancs, les estrades, les cimaises, l'escalier et le confessionnal. D'un montant de 3 480€HT, il peut être subventionnable à hauteur de 65% par le Département.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Madame la maire à signer le devis de l'entreprise SAPA Protection de l'habitat, d'un montant de 3 480€HT,
- Sollicite une subvention auprès du Département de la Vendée dans le cadre du programme « Restauration et mise en valeur du patrimoine mobilier, décoratif et funéraire des églises ».

\*Journée « ramassage des déchets » : Madame la maire présente la demande de deux enfants de la commune. Ces derniers aimeraient en collaboration avec la commune organiser une journée « ramassage des déchets ». Le conseil municipal donne son accord et propose de l'organiser le samedi 4 septembre. Cette proposition sera transmise aux enfants.

\*Prochain conseil municipal le lundi 28 juin 2021 à 20h00.

La séance est levée à 21H45.

La Maire,



La Secrétaire de séance,

